

Evaluation des actions de concertation et de coordinations locales

EXERCICE 2004



I. Introduction

Le dernier cahier des charges rappelle que les actions de coordination et de concertation menées par la Commission de concertation de la zone nord-est sous la coordination des deux Missions Locales contribuent à la réalisation à Bruxelles de l'Objectif 3 du Fonds Social Européen et s'intègrent dans le dispositif opérationnel d'insertion socioprofessionnelle de la Région Bruxelles-Capitale. Les contributions directes sont :

- > la mobilisation des différents partenaires de l'emploi, de la formation, et de l'insertion en vue de coordonner leurs actions;
- > la mise en évidence des besoins d'insertion des populations locales et des ressources disponibles;
- > l'articulation des interventions des partenaires locaux pour aider les publics à rendre cohérent leur itinéraire d'insertion;
- > le relevé des éléments perfectibles des mesures légales et des dispositifs relatifs à l'insertion.
- > Enfin, le cahier des charges rappelle que les contributions indirectes à l'Objectif 3 sont l'assurance du développement local intégré des quartiers en crise, en articulant les actions d'ISP aux initiatives locales menées pour revitaliser l'habitat et promouvoir l'économie locale. Différentes actions pren-

ent immédiatement place au regard de ces lignes de force. En effet, l'animation des Commissions de concertation de la zone nord-est, les actions entreprises par les agents de développement des deux Missions Locales en vue d'identifier les ressources et d'élaborer des filières de formation menant à l'emploi ainsi que nos participations aux différents contrats de quartier sont autant d'exemples qui impliquent dans chaque cas tout un réseau d'acteurs concertés.

C'est en effet au moyen de multiples partenariats que nous tentons de mobiliser et de dynamiser les acteurs.

Enfin, nous souhaitons porter un accent particulier sur le projet JEEP, toujours piloté par la Mission Locale de Forest, mais que les deux Missions Locales de Saint-Josse et Schaerbeek coordonnent en étroit partenariat avec la quasi-totalité des écoles secondaires que compte la zone nord-est. Ce projet reste donc une action directe de déploiement vers le monde de l'Enseignement. Pour le lecteur qui souhaiterait plus de précisions quant aux activités propres à chacune des Missions Locales, nous renvoyons aux rapports individuels exhaustifs qui sont annexés à ce présent rapport. Nous nous centrerons plus précisément dans ces pages sur les activités directement liées à la réalisation de notre cahier des charges en ce qui concerne la zone.

Evaluation des actions et du public de la zone Nord-Est

II.1. : LE CANEVAS D'ÉVALUATION

Dans le souci de fournir une image la plus représentative possible de l'évolution des actions ainsi que du public de la zone nord-est, les Missions Locales de Saint-Josse et de Schaerbeek ont tenté, cette année encore, d'améliorer l'outil de recueil des données qualitatives et quantitatives des opérateurs d'insertion socioprofessionnelle de la zone. Il était important, nous semble-t-il, d'avoir un outil qui nous permette à la fois de centraliser, d'observer et d'analyser les actions et le public de la zone et ce, de manière uniforme pour l'ensemble des opérateurs.

Pour rappel, cet outil a été initialement construit en 2002 par un groupe de travail issu des membres de la Commission de concertation et a été amélioré en 2003.

II.2. : DESCRIPTION DE LA MÉTHODOLOGIE

II.2.1. Définition des critères d'évaluation et élaboration du canevas

Dans notre volonté d'établir une "photographie" tant qualitative que quantitative des actions et du public de notre zone, le canevas tel qu'il est présenté ci-dessous, est le résultat d'une réflexion commune entre les Missions Locales et le groupe de travail. Les items ont été construits afin de pouvoir répondre à un ensemble de questions, de confirmer ou infirmer certaines évolutions tant en matière d'actions d'insertion qu'en terme de public. Cette démarche a donné lieu à un questionnaire composé de 4 parties:

> La partie introductive "Identification de l'opérateur" : permet d'une part, de mettre à jour notre base de données des membres de la Commission de concertation zonale (coordonnées, personnes de contact,...) et d'autre part, de dénombrer les différents opérateurs;

> Le second volet "Description des actions" : vise à regrouper les différents types et le nombre d'actions, le total des stagiaires présents aux différentes étapes de la sélection, le nombre de stagiaires arrivés au terme de l'action ou au

contraire le nombre d'abandons. Ces données ont, entre autre, comme objectif de donner une idée réaliste tant de "l'écrémage" réalisé lors des sélections de stagiaires que de l'adéquation entre l'offre de places de formation et la demande du public;

> La partie 3, "Typologie des candidats", doit permettre de dresser un portrait des stagiaires au sein des différentes actions et par conséquent, évaluer si les pratiques d'insertion socioprofessionnelle de la zone répondent au public auquel elles sont censées s'adresser ;cette année et sur base des constats obtenus dans l'évaluation précédente, nous avons décidé d'affiner le critère "Nationalité": il nous paraissait en effet important d'avoir une idée plus précise des nationalités d'origine des usagers répertoriés classiquement dans la catégorie "Hors Cee". Dès lors, concernant ces personnes, nous avons relevé un sous-critère qui est l'origine.

> Et enfin, la série "Quelques questions ouvertes" donne à la fois la possibilité aux opérateurs conventionnés ou non d'ajouter des observations mais aussi soutenir ou au contraire relativiser l'interprétation des données chiffrées.

II.2.2 : Le canevas 2004

1. Identification de l'opérateur

Veillez indiquer vos coordonnées dans la partie droite de ce tableau:

Nom de l'association
Personne de contact
Adresse
Téléphone Fax Mail Site internet

2. Description des actions

Pouvez-vous compléter la fiche ci-dessous par action conventionnée Orbem et menée au sein de votre organisme en 2004. Veillez utiliser une fiche par action et reproduire le document autant de fois qu'il y a d'actions.

Intitulé de l'action (dénomination exacte)
Type d'action ou à quel moment du parcours d'insertion s'inscrit votre action ? (ex : Alpha, préformation, formation de base, formation qualifiante, recherche d'emploi, ...)
Nombre de sessions organisées durant l'année 2004 ?
Nombre de personnes inscrites en séance d'info
Nombre de personnes sélectionnées pour les tests
Nombre de personnes entrées en formation
Résultat en fin d'action
- Nombre de personnes arrivées au terme de l'action
- Nombre de personnes ayant arrêté en cours d'action

3. Typologie des candidats

Veillez définir, à l'aide du tableau ci-dessous, les caractéristiques des candidats ayant bénéficié de l'action décrite au point précédent. Indiquez, dans les cases, le nombre de personnes concernées. Comme pour le point précédent, veuillez utiliser une fiche par action et donc reproduire autant de fois le document qu'il y a d'actions.

Pour compléter le tableau, voici quelques précisions:

- la nationalité: répartissez les personnes selon qu'elles soient de nationalité belge, qu'elles possèdent la nationalité

d'un pays de la Communauté Européenne ou d'un pays hors Communauté Européenne.

- la rubrique « si hors Communauté Européenne »: s'il s'agit d'une nationalité qui ne fait pas partie de la Communauté Européenne, veuillez préciser l'origine des personnes selon le découpage géographique proposé.

- la provenance des stagiaires: indiquez par quel biais les stagiaires ont eu connaissance de l'action

- la rubrique « indéterminé »: est à utiliser lorsque l'information demandée n'est pas à votre disposition.

INTITULÉ DE L'ACTION:.....

Sexe	M	F	Indét					
					
Age	18-24 ans	25-44 ans	+ 45 ans	Indét				
				
Domicile	1030	1210	1140	Autre	Indét			
			
Nationalité	Belge	Com.E	Hors Com.E (1)	Indét				
				
(1) Si hors Com.E Précisez	Maghreb	Sub Sahara	Moyen Orient	Asie	Amérique Latine	Pays Est	Autre	
	
Niveau scolaire	<ceb	ceb	cesi	cess	diplôme étranger <cess	diplôme étranger <cess	Indét	
	
Durée d'inoccupation	- de 6 mois	6-9 mois	10-24 mois	24 mois	Indéterminé			
			
Statut	Cci	Cpas	Stage attente	Del	Autre	Indét		
		
Provenance des stagiaires	Orbem	Cpas	Carrefour Formation	Oisp de base/ préfo	Oisp fq	Miloc	Autre Oisp	Autre

4. Quelques questions ouvertes

1. Avez-vous organisé une nouvelle action en 2004 ?

Si oui, quels étaient vos partenaires et à quelle étape du projet êtes-vous intervenu ?

Cette action s'étend-elle sur l'année 2005 ?

2. Pour l'année 2005, avez-vous initié de nouveaux projets ?

Si oui, lesquels ?

Recherchez-vous encore des partenaires ?

3. Observez-vous une évolution de votre public ? Si oui, par rapport à quelles caractéristiques (statut, nationalité, provenance des stagiaires,...) ?

4. Avez-vous des remarques, des observations, des constats ou des suggestions à faire :

4.1. Par rapport au public ?

4.2. Par rapport au dispositif d'insertion socioprofessionnelle ?

5. Outre les actions d'insertion socioprofessionnelle conventionnées par l'Orbem, organisez-vous d'autres actions d'insertion non conventionnées ? Si oui, lesquelles ?

Traitement des informations et analyse des données

III.1. EVALUATION DES ACTIONS ET DU PUBLIC DE LA ZONE NORD-EST

Sur l'ensemble des opérateurs d'insertion socioprofessionnelle que compte la zone nord-est, 26 ont offert une action d'insertion socioprofessionnelle à quelques 5830 personnes. Ces actions s'inscrivent toutes dans le parcours d'insertion et vont de l'accueil à la recherche d'emploi en passant par les différentes catégories de formations.

Dans la zone nord-est, tous les types possibles d'action sont représentés. Parmi eux, l'évaluation de cette année prend en considération les données fournies par 26 opérateurs différents. Ces actions se déclinent de la façon suivante :

- Pour les Actions d'**Accueil** généralistes et spécifiques centrées sur la formation et l'emploi: les Missions Locales de Saint-Josse et de Schaerbeek;
- Pour les Actions d'**Accueil** réalisées dans le cadre des Cpas: les trois Cpas. des trois Communes que compte la zone ;
- Pour les Actions d'**Alphabétisation**: les asbl Gaffi, Maison de Quartier d'Helmet, Ispat,
- Pour les Actions de **Préformation**: les asbl Cobeff, Casi-Uo, Cefig et Fac;
- Pour les Actions de **Formation Qualifiante**: les asbl Cobeff, Casi-Uo, Cefig, Cefor, Ispat et Interface 3;
- Pour les actions de **Recherche Active d'Emploi**: l'asbl Promotion Emploi et la Mission Locale de Saint-Josse ;
- Pour les actions d'insertion en **Ateliers de Formation par le Travail**: les asbl Jst et Apaj

Le nombre le plus important d'utilisateurs se retrouve aux premières lignes du dispositif, soit au sein des trois Cpas et/ou des deux Missions locales de la zone. L'ensemble de ces opérateurs ont accueillis, accompagnés et suivis dans la construction d'un parcours d'insertion socioprofessionnelle, 5264 personnes durant l'année 2004, soit 846 personnes de plus qu'en 2003.

Les opérations d'alphabétisation, de formation de base, de préformation, de formation qualifiante, les ateliers de formation par le travail, ont quant à eux, dispensé une formation à

1125 personnes. Ces personnes ont été réparties entre trois opérateurs d'alphabétisation, deux de formation de base, quatre de préformation, six de formation qualifiante et deux Aft. Notons toutefois que parmi les six opérateurs de formation qualifiante, trois organisent également des préformations ajustées.

Les deux Rae de la zone ont offerts à 566 personnes une formule A, B ou C.

Au total, les 26 opérateurs ayant fournis les données nécessaires à la rédaction du rapport annuel 2004 de la zone, ont réalisé 40 actions différentes dont certaines ont été organisées plusieurs fois au cours de l'année 2004 ou s'étalent sur deux années civiles (2003/2004 ou 2004/2005).

Sur notre zone nous pouvons relever 40 actions différentes réparties entre les opérateurs d'alpha Isp, de formation de base, de préformation, de formation qualifiante, d'Aft et de Rae. L'ensemble de ces opérateurs de formation ont drainé 3547 personnes mais ce sont pas moins de 2091 personnes qui ont participé à des tests d'entrée.

1125 personnes sont rentrées en formation et 1019 sont arrivées au terme de l'action. En ce qui concerne les actions d'accueil et de mobilisation (Mloc et Cpas), nous observons que ce type d'opérateurs a accueilli au cours de l'année 5264 personnes.

Nous constatons que sur les 2091 personnes qui ont passé un test d'entrée, 1125 ont été retenues pour entrer en formation.

En terme de résultats en fin d'action, pour l'ensemble des opérateurs et plus particulièrement pour les opérateurs de formation, on constate qu'en moyenne 91 % des stagiaires arrivent au terme du processus contre 9 % d'abandon. Autrement dit, sur les 1125 personnes engagées dans le dispositif de formation de la zone, 1019 mènent leur projet à terme.

III.2. TYPOLOGIE DU PUBLIC DE LA ZONE.

Analyse des critères choisis afin de caractériser qualitativement le public rencontré dans la zone Nord-Est pour l'année 2004.

Critère 1 : le sexe, ou la mesure de la mixité du public

Nous constatons une répartition hommes/femmes quasi égale chez les opérateurs d'accueil Missions Locales ainsi que dans les Rae. Les Cpas, cependant échappent à la règle avec une représentation plus importante de la population masculine. Ainsi donc, c'est dans les phases 1 et 4 du parcours d'insertion que la mixité est la mieux assurée.

Par contre, cette mixité ne se rencontre pas chez les opérateurs d'alphabétisation, de formation de base, de préformation et de formation qualifiante !

Ainsi, en formation de base, nous nous trouvons face à un public presque totalement féminin (97.3%)!

Si la tendance est à la baisse en alphabétisation avec 68.5 % du public féminin et même, tend au rééquilibrage en Préformation (59 % de femmes), cette tendance repart à la hausse en formation qualifiante où la proportion de femmes atteint les 87.1 %.

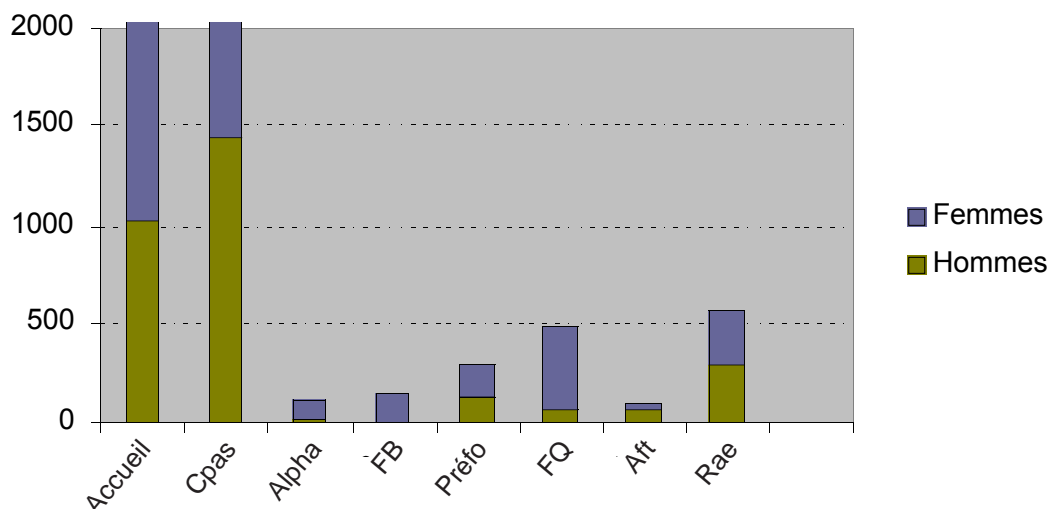
Soulignons qu'une des principales spécificités de la zone

nord-est est d'être particulièrement riche en opérateurs exclusivement réservés aux femmes. D'ailleurs, tous ces opérateurs préparent le plus souvent à des métiers traditionnellement féminins (auxiliaire de soins, aide familiale, métiers de la petite enfance, ...).

Inversement, la population masculine est largement majoritaire (79.8 %) dans les Ateliers de Formation par le Travail qui, généralement, organisent des formations débouchant sur des métiers réservés traditionnellement aux hommes (pavage, menuiserie, travaux du bâtiment, jardinage,...).

Ce document, et donc les graphiques qui l'illustrent sont disponibles dans leur version couleur sur le site <http://www.milocs.be>

CATÉGORIE D'OPÉRATEURS



Critère 2 L'âge du public

En matière d'âge, la catégorie des 25-44 ans représente 63 % de l'ensemble du public présents chez les opérateurs d'accueil. Les 18-24 ans, constituent quant à eux un quart du public (25 %). Par contre, les plus de 45 ans sont largement sous-représentés, avec 11 %.

Chez le reste des opérateurs, nous observons les mêmes tendances avec cependant une sur-représentation de la tranche 25-44 ans. Cette catégorie d'âge oscille entre 64 % et 78 % selon les opérateurs de formation. Les 18-24 ans, représentent ici aussi +/- un quart, voir un tiers (formation de base) de la population totale.

Les plus de 45 ans sont de manière générale encore moins présents en formation. Ils varient de 2 % à 7 % du public. Notons toutefois, qu'en alphabétisation ils représentent 6.7% de la population et 11.8 % dans les Rae.

Critère 3 : Public domicilié dans la zone et hors de la zone Nord-est

La répartition du public selon le domicile légal laisse apparaître que plus on progresse dans le dispositif d'insertion socioprofessionnelle selon une logique de parcours d'insertion, plus le public afflue des communes des autres zones.

Effectivement, c'est dans les Accueils et dans les deux Rae que l'on rencontre le plus d'utilisateurs habitant l'une des trois communes de la zone et ce, à raison de 78.9 % pour les premiers et de 72.9 % pour les seconds. Ces Oisp réalisent donc bien un travail de proximité, ils sont bien identifiés par la population locale.

Au fur et à mesure que l'on progresse dans les phases de ce

parcours d'insertion, la proportion de public local tend à diminuer: auprès des opérateurs d'alphabétisation, nous dénombrons 50 % de stagiaires habitant dans la zone Nord/est; ils ne représentent plus la moitié à partir des actions de formation de base (48 %), ils sont 45.7 % dans les Aft, 27.2 % dans les préformations et 26.4 % dans les formations qualifiantes.

De ces observations, nous excluons les trois Cpas qui reçoivent forcément un public exclusivement domicilié dans l'une des trois communes de la zone Nord/Est.

Critère 4 : La nationalité et l'origine du public

La nationalité du public au niveau des Missions locales se répartit quasi également entre belge et hors Cee. Les premiers représentent 48 % du public, les seconds 43.7 %.

Dans les Cpas, nous retrouvons un public majoritairement «hors Ce» (52.3 % contre 35.5 % de population de nationalité belge).

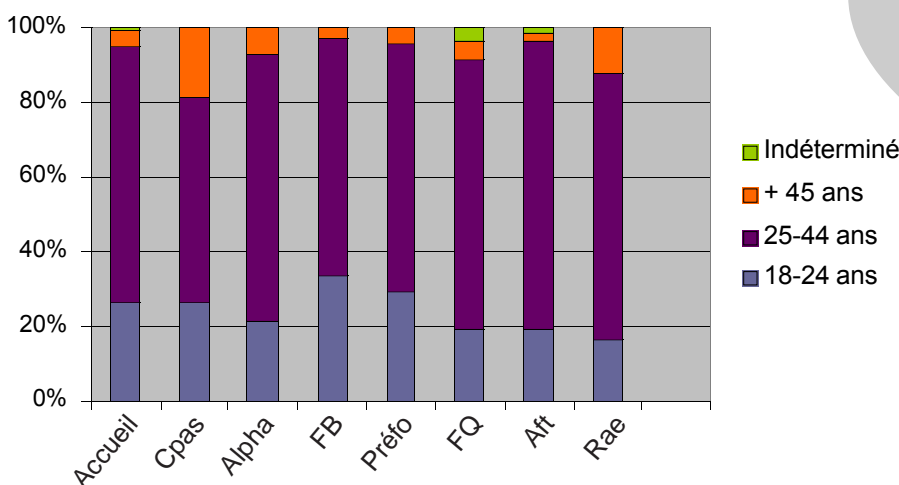
En alphabétisation, cette tendance est encore plus forte; 78.8 % de «hors Ce» contre 16.3 % de population belge.

Les stagiaires en formation de base sont, eux aussi, en majorité issus d'un pays «hors Ce » avec 56.1% contre 40.5 % de belge.

La tendance s'inverse en préformation puisque 52.8 % des stagiaires sont de nationalité belge et 39% de nationalité «hors Ce» ainsi qu'en formation qualifiante (50.5 % = nationalité belge et 40.9 % = «hors Ce»).

Les Ateliers de Formation par le Travail, suivent la même tendance avec 50 % de stagiaires de nationalité belge et 25.5% de «hors Ce».

L'AGE DU PUBLIC



Ce document, et donc les graphiques qui l'illustrent sont disponibles dans leur version couleur sur le site <http://www.milocs.be>

La population «belge» redevient largement majoritaire dans les Rae, avec 62.7 %, (contre 23.3 % de «hors Ce»).

Le point commun qui traverse l'ensemble des données livrées par les opérateurs se marque par la faible représentation du public ayant une nationalité de l'un des pays de la Ce. Pour cette catégorie, le taux varie de 4.8 % à 12.8 % maximum.

Depuis 2003, notre objectif était d'affiner la provenance géographique des personnes dont la nationalité est «hors Ce». Ce critère doit, il nous semble, être appréhendé de façon toute indicative. En effet, beaucoup d'opérateurs n'ont pas encore l'habitude de relever systématiquement cet indicateur. Les données reçues sont souvent lacunaires et donc, ne nous permettent pas de tirer de conclusion valable.

A titre indicatif donc, lorsque nous répartissons le public de nationalité «hors Ce» selon leur provenance géographique, nous observons que la population des centres de formation (alpha, formation de base, préformation et formation qualifiante) se décline de la manière suivante:

- en alphabétisation, 39 % du public provient d'Asie, 20.7 % du Sub Sahara, 18.3 % du Maghreb, 15.9 % des pays de l'Est;
- en formation de base : 42.2 % est originaire du Sub-Sahara et 28.9 % du Maghreb ;
- en préformation : 58.4 % viennent du Sub-Sahara, 15.9 % du Maghreb ;
- en formation qualifiante: 61 % de population du Sub-Sahara, 5.5 % du Maghreb et 5 % du Moyen-Orient ;
- dans les Aft : 62.5 % Maghreb, 33.3 % Sub-Sahara

La part de données manquantes a été placée sous la rubrique «indéterminé». Ces inconnues sont importantes surtout pour les Missions locales les Cpas et les Rae.

La prudence s'impose donc quant à la lecture et à la tentative d'interprétation de ces chiffres pour ces catégories d'opérateurs.

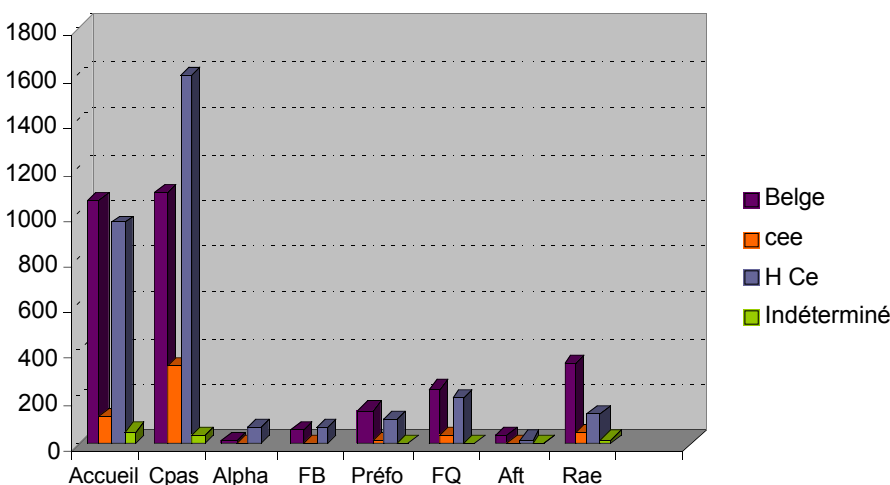
Néanmoins, les données issues des opérateurs de formation de base, de préformation et de formation qualifiante, nous permettent de souligner que la population originaire du Sub-Sahara est particulièrement significative et ce, surtout chez les opérateurs de formations qualifiantes.

Critère 5: la (non) reconnaissance du diplôme en Belgique et le niveau d'études

En terme de diplôme, nous répartissons le public au sein des différents opérateurs d'insertion selon le critère de «diplôme reconnu» ou de «diplôme non reconnu» en Belgique.

- Les opérateurs d'accueil comptabilisent 53 % de personnes ayant un diplôme reconnu en Belgique, principalement inférieur au Cess, 6 % de détenteurs de diplôme non reconnu en Belgique et 41 % sont classés dans la rubrique «indéterminé».
- En alphabétisation, 92 % des stagiaires ont un diplôme reconnu dont 85 % est de niveau Ceb maximum. 12 % des personnes ont un diplôme non reconnu en Belgique.
- Les formations de base dénombrent 100 % de détenteurs de diplôme reconnu et ce essentiellement de niveau Ceb (72%).
- Les stagiaires en préformation sont 85 % à avoir un diplô-

NATIONALITÉ ET ORIGINE DU PUBLIC



me reconnu en Belgique de niveau Cesi pour 62 % d'entre eux et 6 % de personnes ont un diplôme étranger.

■ Dans les formations qualifiantes, 91 % du public a un diplôme reconnu avec un pic sur le Cesi qui représente 80 % des cas et 11 % de Cess. Les diplômes étrangers, représentent 17 % du public en formation qualifiante.

■ Les diplômes reconnus dans les Aft représentent 92 %, parmi lesquels 90 % sont de niveau maximum du Cesi.

■ Les Rae, sont les opérateurs qui réunissent le public avec le plus haut niveau scolaire. Les détenteurs du Cess et/ou de l'enseignement supérieur ou universitaire représentent 40% de leur public. En terme de reconnaissance de diplôme, 21 % du public a un diplôme non reconnu.

Critère 6: Durée d'inoccupation du public

En ce qui concerne la durée d'inoccupation des personnes aidées par les Cpas, nous remarquons que 34.5 % du public est inoccupée depuis plus de 24 mois, suivies immédiatement par les personnes inoccupées de moins de 6 mois (32.6 %).

Chez les opérateurs d'alphabétisation, la population se répartie essentiellement entre les rubriques « -6 mois », « 6 à 9 mois », et « + de 24 mois » avec respectivement 21.2 %, 21.2 % et 34.6 %.

La durée d'inoccupation du public en formation de base est en majorité de plus de 24 mois, avec 57.4 % de la population.

La population en préformation est assez similaire à celle de l'alphabétisation. En effet, 33.1 % de personnes sont inoccupées depuis plus de 24 mois, 29.7 % de 10 à 24 mois et 20 % depuis moins de 6 mois.

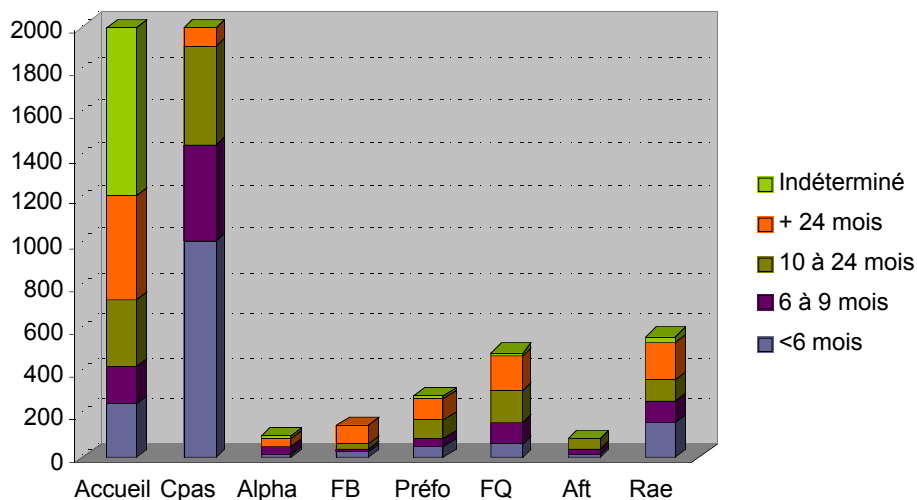
En formation qualifiante, 31.9 % des stagiaires sont inoccupées depuis plus de 24 mois, 31.3 % de 10 à 24 mois et 20.7% de 6 à 9 mois.

Les Aft quant à elles, ont un public qui se retrouve essentiellement dans les critères plus de 24 mois et de 6 à 9 mois (47.9 % et 26.6 %).

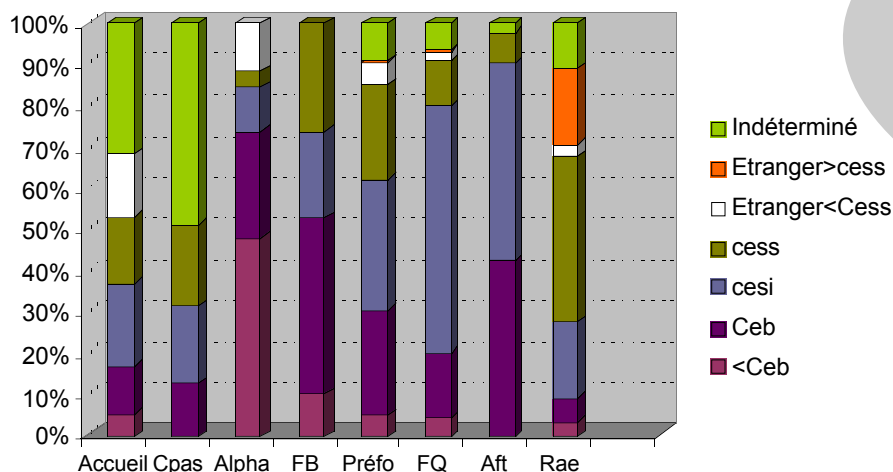
Et enfin, dans les Rae, 31.1 % du public est inoccupé depuis plus de 24 mois et 29.9 % depuis moins de 6 mois.

Ces observations ne concernent pas les Missions locales dans la mesure où les données relatives à la durée d'inoccupation sont partiellement, voire totalement manquantes.

DURÉE D'INNOCCUPATION DU PUBLIC



NIVEAU D'ÉTUDES



Ce document, et donc les graphiques qui l'illustrent sont disponibles dans leur version couleur sur le site <http://www.milocs.be>

Critère 7: Le statut du public

La distribution des personnes au sein des différents opérateurs selon le statut, met en évidence que le public:

■ des Missions locales bénéficie principalement des allocations de chômage ou d'une aide du Cpas. Les personnes en stage d'attente ou demandeurs libres d'emploi sont peu présentes (3.3 % et 12.6 %). La part du public «autre» représente 11.4 % de la population totale. Nous retrouvons sous ce critère, les personnes sans revenus, les personnes à charge, les personnes en liberté surveillée, les personnes émarguant à la mutuelle,...).

■ en alphabétisation est pour 46.2 % bénéficiaires d'une aide du Cpas, les Cci représentent 18.3 % de la population et les Del 27.9 %.

■ en formation de base émargent également en majorité du Cpas (33.8 %). Les Cci représentent 23.6 % du public et les Del 12.8 %.

■ en préformation, est en majorité Cci (31 %) mais suivis de très près des personnes bénéficiant d'une aide du Cpas 29.7%).

■ en formation qualifiante, nous remarquons la même tendance qu'en préformation avec cependant une présence plus forte des Cci (40.9 %).

■ en Aft, la majorité du public émargent au Cpas (56.4 %). Viennent ensuite les Cci avec 37.2 %.

■ Des Rae, est en majorité Cci (51.2 %). Il s'agit de la catégorie la plus importante, suivie de celle des bénéficiaires de l'aide du Cpas (21.6 %). Les personnes en stage d'attente sont les plus importante dans cette catégorie d'opérateurs (14,3 %).

III.3. PORTRAIT D'USAGERS

En guise de conclusion, nous proposons de dresser un «portrait type» du public présent dans le dispositif d'insertion socioprofessionnelle et identifié parmi les différentes catégories d'opérateurs de la zone nord-est.

Missions Locales

L'utilisateur est une femme ou un homme, âgé(e) entre 25 et 44 ans. Elle/Il habite dans une commune de la zone nord-est et plus particulièrement à Schaerbeek. Il/Elle est de nationalité belge ou provient d'un pays hors de la Communauté européenne.

Le niveau de son diplôme reconnu est maximum un secondaire inférieur. Elle/Il est chômeur(euse) complet(ète) indemnisé(e).

Cpas

L'utilisateur est un homme ou d'une femme ayant entre 25 et 44 ans et impérativement domicilié(e) dans une des communes de la zone. L'utilisateur est originaire d'un pays hors communauté européenne, non identifié.

Il/Elle est inoccupé(e) depuis plus de 6 mois ou depuis plus de 24 mois et bénéficie de l'aide du Cpas.

Alphabétisation

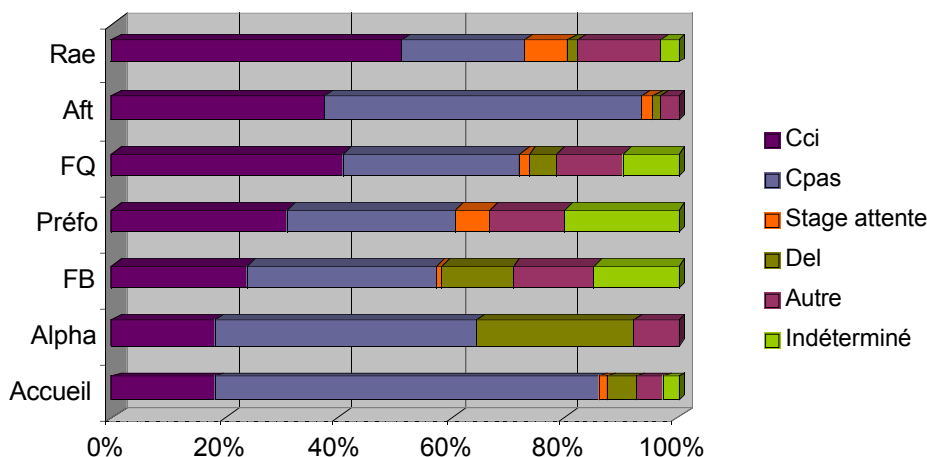
L'utilisatrice est âgée de 25 à 44 ans, domiciliée dans la zone nord-est.

Elle est originaire d'un pays hors communauté européenne, d'Asie en premier et du Sub-Sahara en second. Elle possède au maximum le certificat de l'enseignement primaire. Inoccupée depuis plus de 24 mois, elle bénéficie de l'aide du Cpas.

Formation de Base

L'utilisatrice est âgée de 25 à 44 ans, domiciliée hors de la zone nord-est. Elle est de nationalité «hors Communauté européenne» et est plus précisément originaire de l'Afrique Sub-saharienne. Elle est détentrice du certificat de l'enseignement primaire. Elle émarge au Cpas depuis plus de 24 mois.

LE STATUT DU PUBLIC



Préformation

L'usagère a entre 25 et 44 ans, domiciliée hors zone. Elle est de nationalité belge, allocataire sociale, CCI ou aidée par le Cpas depuis plus de 24 mois. Elle est détentrice du certificat de l'enseignement secondaire inférieur au maximum.

Formation qualifiante

L'usagère a entre 25 et 44 ans et est domiciliée hors zone. Elle est de nationalité belge et possède au maximum le certificat de l'enseignement inférieur. Elle bénéficie d'allocations de chômage depuis plus de 10 mois.

Atelier de formation par le travail

Il s'agit d'un homme, âgé de 25 à 44 ans habitant dans une commune située hors de la zone. Il est de nationalité belge, aidé par le Cpas depuis plus de 10 mois. Il possède au maximum un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur.

Recherche active d'emploi

L'utilisateur est un homme ou une femme, âgé(e) entre 25 et 44 ans, domicilié(e) dans la zone, plus précisément à Schaerbeek. Il/Elle est de nationalité belge, possède le certificat de l'enseignement secondaire supérieur. Inoccupé(e) depuis moins de six mois ou depuis plus de 24 mois. Il/elle perçoit des allocations de chômage.

Projets des partenaires coordinateurs

Voir annexe I : Rapports d'activités 2004 de la Mission Locale de Schaerbeek et de la Mission Locale de Saint-Josse

V.

Evaluation des objectifs opérationnels

V.1. PAYSAGE DE LA ZONE NORD-EST: RECENSEMENT 2004 DE L'OFFRE DE LA FORMATION DE LA ZONE

Nous signalons le déménagement de la Chom'Hier vers Laeken et de l'arrivée sur notre zone du Cefig durant l'année 2004. Vous trouverez en annexe II la liste des membres.

V.2. LA MOBILISATION DES OPÉRATEURS DANS LA DYNAMIQUE

Pour rappel, dès le début de l'année 2003, nous avons concrétisé les résolutions prises en faveur d'une remobilisation des opérateurs et d'une nouvelle dynamique.

En effet, venant d'une situation où la mobilisation des opérateurs s'était quelque peu ralentie, nos réunions de Concertation ne parvenaient que difficilement à rassembler les partenaires.

Nous nous sommes dès lors penchés sur le problème afin de déterminer les causes possibles et de dégager de nouvelles pistes.

Fin de l'année 2002, nous décidons fermement de mettre tous les moyens en œuvre pour opérer un changement de cap. C'est fin 2002 – début 2003 que, suite à cet appel, nous assistons d'emblée à une belle mobilisation d'opérateurs: ensemble, nous fixons les bases qui nous guideront depuis 2003.

C'est ainsi que sur notre lancée, nous avons au cours de cette année, développé 3 thématiques dans le cadre des Zonales. Nous trouvons particulièrement utiles de s'arrêter sur les suites et les conséquences que ces thématiques ont eues.

La première zonale de l'année 2004 s'est déroulée dans une ancienne Lustrerie. Rénovés depuis peu, les locaux abritent aujourd'hui l'asbl Iles.

La thématique abordée est en rapport à l'actualité politique des décisions prises par le gouvernement violet en matière d'emploi et de sécurité sociale lors du Conseil de Petit-Leez. Les éclairages de plusieurs experts en la matière nous ont permis de débattre ensuite sur la transformation du rôle professionnel des travailleurs de l'Isp en regard aux nouvelles politiques d'activation dictées par l'Etat social actif.

La seconde zonale a eu lieu le 13 octobre 2004 dans les locaux du CFIP et s'est déroulée sur une journée complète sous la forme d'une présentation théorique le matin et de travail en atelier l'après-midi. Cette Zonale, aux allures de véritable journée d'étude, s'inscrit pleinement dans la foulée de la précédente Commission qui avait pour thème le décodage des ambiguïtés de l'Etat Social Actif, porteur des concepts d'activation du comportement des chômeurs.

En guise de conclusion de l'année 2004, en janvier 2005 nous avons interpellé par courrier nos partenaires afin d'évaluer le travail accompli et tracer les pistes de réflexion de l'année à venir.

V.2.1. Les projets dérivés

Enquête sur l'évolution du public

Suite à la zonale sur l'évolution du public des organismes d'insertion socioprofessionnelle, les Missions locales se sont interrogées sur la façon d'embrayer sur une évaluation plus fiable du phénomène. En réponse, la Cocof, membre de droit et participante aux zonales, a initié la tenue d'un groupe de travail pour étudier la question et a dégagé des budgets pour réaliser une véritable recherche scientifique à l'échelle régionale.

Les Missions locales, en tant qu'initiatrices du projet, ont joué un rôle actif dans l'élaboration du cahier des charges de cette enquête sociologique, qui devrait démarrer très prochainement. Ce travail est susceptible de mettre en exergue une série de paramètres essentiels comme le déséquilibre entre l'offre et la demande de formation.

Recherche sur la spécificité des métiers

La zonale du 13 octobre 2004 sur la spécificité des métiers de l'insertion ayant soulevé un grand intérêt de la part des participants, le Comité organisateur a réfléchi à la façon d'y donner une suite. L'idée est ainsi née de lancer une "recherche action" dont l'objectif serait

double: créer un document qui permette, lors des relations avec le monde institutionnel et politique, de faire valoir les particularités du travail d'insertion et créer un outil de formation pour les nouveaux travailleurs engagés dans le secteur. A l'heure actuelle, le Comité organisateur envisage de relayer la question auprès de la Febisp, car il s'agit d'un sujet qui dépasse le cadre local.

Aujourd'hui, le taux de participation s'est nettement redressé et les évaluations réalisées en fin d'année montrent que la nouvelle formule semble rencontrer les attentes des participants. Mais avant tout, les zonales ont permis de donner naissance à de multiples projets, que nous détaillons dans les paragraphes qui suivent. Un rôle d'impulsion sur lequel nous souhaitons continuer à mettre l'accent.

Création d'un canal de d'information

Lors des réflexions menées sur la façon d'améliorer la circulation des informations entre les membres de la zonale, il est vite apparu que nous parviendrions à de meilleurs résultats en se servant de l'interactivité qu'offre Internet, après s'être assuré, au travers d'une enquête, que tous les opérateurs

étaient suffisamment équipés. Le site, qui verra le jour début 2005, s'axe autour de trois objectifs: permettre aux opérateurs de la zone d'échanger leurs outils de travail, mettre à leur disposition un espace où ils peuvent communiquer leurs activités et prendre connaissance de l'actualité des autres membres, et enfin, faciliter la diffusion des informations concernant les zonales (pv, rapport, règlement d'ordre intérieur...).

V.3. LE DÉPLOIEMENT (ANNÉE 2004)

V.3.1 Pour la Mission locale de Saint-Josse

Différents Projets en continuité des années précédentes ont été menés en 2004, il s'agit de la filière «Aide-chocolatier» et de la filière «Agent de prévention et de sécurité».

La filière de formation au métier d'Aide-Chocolatier

Cette filière démarrée en 2003 met en place une passerelle vers la section pâtisserie - boulangerie - chocolaterie - confiserie du Ceria.

La Mission Locale de Saint-Josse, dans le cadre d'une étude des besoins en personnel dans le secteur de l'alimentaire, avait investigué les entreprises de chocolaterie artisanales et semi-artisanales. Elle était arrivée au constat d'un manque de main-d'œuvre répondant aux attentes des patrons. Plusieurs rencontres décisives avec Frank Duval, chocolatier et chef d'entreprise, créateur et initiateur de Planète Chocolat, nous ont conforté dans l'idée de notre projet.

Les patrons rencontrés étaient unanimes à propos du fait qu'ils rencontrent de grosses difficultés à trouver une main-d'œuvre possédant les pré-requis nécessaires pour remplir des tâches d'aidant tout en respectant les règles d'hygiène en vigueur. Sur cette base, nous avons mis en place une formation théorique et pratique de trois mois, assurant ainsi les bases du travail en chocolaterie.

Ainsi, si notre projet tend à l'emploi dès la fin de la formation, il présente encore une autre finalité possible: pour les personnes désireuses de poursuivre leur formation et d'évoluer dans ce secteur professionnel, la Mission Locale a conclu une convention de partenariat avec l'enseignement de promotion sociale qui consiste en une passerelle pédagogique. A l'issue de notre formation de base, les stagiaires peuvent s'inscrire prioritairement et être dispensés de certains cours.

La filière a été mise en place en 2004, mais avec peu de résultats en termes de mise à l'emploi. Nous reconduirons pour la dernière fois cette filière durant le dernier trimestre de 2005.

La filière d'Agent de Prévention et de sécurité

Au cours des trois dernières années, la Mission Locale a établi de nombreux contacts avec les fonctionnaires de prévention de l'ensemble des 19 communes de la Région bruxelloise. Les différentes prospections menées auprès de ceux-ci, la

tenue de plusieurs tables rondes et la récolte des diverses demandes portant sur les créations de services de proximité nous ont amenés à conforter notre rôle en tant que promoteur de formation pour tous ces nouveaux acteurs. Si les différentes communes ont formulé une grande satisfaction à l'égard de chaque gardien de parc formé par la Mission Locale, elles n'ont eu de cesse de réitérer la même demande de formation pour les Agents de Prévention et de Sécurité ainsi que pour les Stewards urbains.

A partir du 19 mars 2003, les agents de prévention et de sécurité sont soumis à une nouvelle loi réglementant leurs conditions de travail, leur uniforme et leur formation de base. Par cette loi, un nouveau métier a pris forme de manière juridique, après avoir eut une existence effective depuis plusieurs années dans les diverses communes de la région de Bruxelles-Capitale. La volonté était de créer de vrais emplois et de renforcer le dispositif par l'injonction de 346 nouveaux postes pour l'ensemble de la Belgique. La région de Bruxelles-Capitale en disposera d'environ une cinquantaine à répartir, selon des critères spécifiques, sur les dix-neuf communes qui la composent. Nous savons à présent que la commune de Saint-Josse disposera de 11 nouveaux postes. Elle compte engager entre septembre 2005 et janvier 2006. En vue de mettre à l'emploi des personnes ayant suivi une formation de base conforme à l'arrêté de loi, la Mission Locale a mis sur pied, depuis octobre 2003, un processus de formation contenant l'ensemble des modules de base repris sur le texte de loi concernant les agents de prévention et de sécurité. Le module a été reconduit en 2004 et la dernière session aura lieu durant le dernier trimestre de 2005.

Opérateur de production pour le secteur de l'alimentaire

En 2003, plusieurs Missions Locales (Forest, Molenbeek, Schaerbeek, Saint-Josse) ont décidé de mettre leurs compétences et leurs ressources en commun dans cet exercice de montage de filière. En 2001, plusieurs Missions Locales avaient sollicité l'Institut de Formation Professionnelle de l'Industrie Alimentaire (IFP) pour développer avec son accord une prospection systématisée de toutes les entreprises affiliées à ce Fonds.

Les objectifs étaient multiples et partagés. Au terme de ce travail, les résultats mis en commun ont débouché sur un projet de filière de formation innovante.

A partir de là, les quatre Missions Locales ont véritablement

démarré l'élaboration du processus de conception de filière. Le profil professionnel est celui d'Opérateur de Production Polyvalent pour le secteur de l'industrie alimentaire (chocolateries, produits laitiers, biscuiteries, plats préparés...).

En bref, il s'agit de personnes qui assurent la production sur la ligne, le suivi de la qualité, la maintenance de premier niveau, un premier diagnostic de dysfonctionnement. Il peut également être conduit à participer au stockage des marchandises ; pour cela, il doit disposer d'un brevet de cariste.

Un programme de formation a alors été composé, et avalisé tant par l'IFP que différents employeurs. D'une durée de quatre mois, la formation est destinée aux demandeurs d'emploi ayant au maximum le niveau secondaire inférieur. Bruxelles Formation et l'Orbem conventionnent également la filière. De nombreux autres partenaires interviennent comme sous-traitants de la formation (Interface 3, la Croix-Rouge, l'Institut E. Machtens, l'Institut Technique Don Bosco,...).

L'encadrement et le suivi des stagiaires est réalisé sous forme de collaboration étroite des quatre Missions Locales. Si celle de Molenbeek a été choisie en tant que promotrice du projet, et donc garante administrative, ce sont les efforts conjoints de Forest, Schaerbeek et Saint-Josse qui ont garanti la qualité de l'accompagnement sur les plans individuels, pédagogiques, collectifs, lors des stages et pour la phase de mise à l'emploi.

V.3.2 Pour la Mission locale de Schaerbeek

V.3.2.1. Construire des itinéraires vers l'emploi

Accompagner une personne qui souhaite s'inscrire dans une démarche d'insertion, c'est l'aider à se positionner sur le marché du travail, mais au-delà, il s'agit d'intégrer de multiples dimensions de la vie sociale, de lui permettre de retrouver confiance et motivation.

L'accueil: un service complet

L'accueil, qui est au coeur des activités de la Mission locale, s'organise autour de deux étapes: les permanences permettent de décoder les demandes, si une solution immédiate n'a pu être trouvée lors de ce premier contact, un accompagnement individuel (guidances) ou collectif (stages et ateliers) est alors proposé.

Les différents services accessibles, détaillés ci-dessous, sont répartis en trois pôles pour répondre aux besoins de manière ciblée: les espaces orientation professionnelle, formation et emploi.

Une réponse adéquate

a.L'espace orientation professionnelle

Afin d'aider ceux et celles qui se sentent perdus face à leur projet professionnel, la Mission locale organise, six fois par an, des groupes d'orientation et de détermination professionnelle. En deux mots, il s'agit d'un module d'un mois qui doit permettre aux participants de mieux se connaître afin d'établir un projet réaliste qu'ils confirmeront ensuite en effectuant deux semaines d'observation sur le terrain.

Dans un souci de faire évoluer ces stages, une évaluation annuelle est effectuée auprès des stagiaires. En 2004, deux améliorations ont été apportées: l'introduction d'un module, animé par l'asbl iles, portant sur la culture et la citoyenneté et l'acquisition de nouveaux tests d'orientation.

Cette diversification des outils constitue un atout indéniable, car elle permet de mieux s'adapter au niveau de chacun.

b.L'espace emploi

Outre les guidances individuelles, les principaux services proposés à l'espace emploi sont: la table emploi, l'atelier Cv et l'atelier point job, cycle de 7 jours dont le but est de permettre aux participants d'élaborer une stratégie de recherche d'emploi en groupe.

En amont du travail réalisé avec le public, l'espace emploi s'est investi dans le service bruxellois aux entreprises et participe au club emploi, une initiative commune de la Promotion de l'emploi, de l'ale, du service emploi de la Commune, du Cpas, et de l'antenne Orbem qui vise à créer un lieu d'information et d'échange favorisant la diffusion rapide et efficace des offres d'emploi.

c.L'espace Formation

Un suivi individuel est proposé aux personnes qui s'interrogent sur le choix d'une formation ou qui ont déjà une idée claire mais souhaitent être soutenues dans la concrétisation de leur projet. Dans ce cas, une part importante du travail d'accompagnement consiste à expliquer les possibilités existantes, mais le défi majeur reste de préparer les candidats aux nombreux obstacles qui risquent de se dresser lors de l'inscription car les listes d'attente pour entamer une formation

sont parfois longues. Dans ce contexte, développer des collaborations avec les centres de formation revêt une grande importance, néanmoins, la seule solution durable à moyen terme est d'augmenter l'offre.

V.3.2.2. La Mission locale, actrice de la formation

L'apport de la Mission locale dans le domaine de la formation prend des formes variées. Si elle ne dispense pas de cours à proprement parler, elle peut apporter son savoir-faire à la demande de partenaires dans la définition d'un programme, l'accompagnement et le suivi des stagiaires... Elle dispose notamment d'une longue pratique en matière de détermination professionnelle, une méthode qui permet aux stagiaires d'appréhender leur futur métier, de créer une dynamique de groupe et ainsi d'éviter de nombreux abandons. Par ailleurs, la Mission locale intervient en tant qu'organisatrice de filières dans des secteurs pas ou peu couverts par l'offre de formation bruxelloise.

La volonté pour l'avenir est de développer cette activité en faisant preuve davantage de créativité.

De nouveaux projets sont d'ores et déjà en route pour 2005: étancheur, façadier et poseur de parquet surélevé.

Assistant en pharmacie: une filière innovante

La difficulté de recruter des assistants qualifiés est soulignée tant par l'association pharmaceutique belge, la fédération des pharmaciens que par l'Orbem. Une obligation légale, prochainement en vigueur, impose d'avoir suivi une formation adéquate pour exercer cette fonction. Hors, il n'existe pas de formations actuellement à Bruxelles. L'envie d'apprendre ce métier est souvent exprimée par les personnes reçues à la Mission locale. Partant de ce constat, nous multiplions les contacts en vue de combler cette carence de formations.

Ce projet revêt une importance particulière car ce serait la première fois que nous mettons en place un programme qui débouche sur un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur.

Opérateur de production

L'Ibfff, la Mission locale de Molenbeek (coordinatrice du projet), de Schaerbeek, de Forest et de Saint-Josse se sont

associés pour créer une formation d'opérateur de production dans l'industrie alimentaire.

D'une durée de quatre mois, le programme est axé sur le caractère polyvalent de la fonction. Notre intervention porte sur la sélection, la préparation et le suivi des stagiaires du début de la formation jusqu'à la recherche d'emploi. Le premier cycle fut donné cette année.

Actuellement, deux tiers des personnes formées ont décroché un premier contrat et le projet sera renouvelé en 2005.

Les métiers de la ville

Dans le cadre du programme fédéral des grandes villes, la Commune de Schaerbeek a sollicité la Mission locale pour mettre sur pied une unité de formation pour les gardiens de parc. Suite à cette expérience positive, le projet a été étendu aux équipes de dépannage urgent des quartiers qui sont chargées d'assurer l'entretien des espaces publics.

La formation de base est suivie d'une formation continue. Au programme: néerlandais, communication, secourisme...

Agent de convivialité

Afin d'améliorer le quotidien des occupants des logements sociaux dans la commune, le foyer schaarbeekoïse, organisme responsable de leur gestion, va engager des "agents de convivialité" chargés de faire le lien entre les habitants et les différents acteurs locaux concernés. Afin de soutenir ces travailleurs dans leur nouvelle tâche, la Mission locale a organisé une formation qui comprend des cours sur la gestion des conflits, la connaissance des structures locales, les premiers secours...

Technicien informatique-assistant administrateur réseaux

Les demandeurs d'emploi peu qualifiés n'accèdent pas aisément aux formations qualifiantes. Confrontés à ce constat, le Casi-Uo et les Missions locales de Saint-Josse et de Schaerbeek se sont associés pour que ce public puisse bénéficier plus facilement des formations dispensées par ce centre spécialisé dans les nouvelles technologies.

Dorénavant, les Missions locales sont impliquées dans le recrutement et la sélection des candidats, elles assurent la détermination des stagiaires et prennent en charge le suivi du groupe une fois la formation en cours.

Rénovation légère et finition décorative

Depuis cette année, la Mission locale anime des modules de 35h destinés aux femmes qui suivent la préformation de l'Apaj en rénovation légère du bâtiment et finition décorative. Le but est de les aider à déterminer si elles veulent s'orienter vers une formation qualifiante ou se lancer tout de suite dans la recherche d'emploi.

Quel que soit leur choix, il s'agit ensuite de les soutenir dans la concrétisation de leur projet.

V.3.2.3. Animation de modules de recherche d'emploi

La Mission locale organise des journées de sensibilisation aux techniques de recherche d'emploi au Gaffi, un centre de formations de base, de préformation et d'alphabétisation qui s'adresse à un public féminin. Elle anime également des modules de recherche d'emploi à la Cobeff, un centre de formation qualifiante. Malgré un certain succès, la collaboration avec le Cobeff devra être réduite à une formule plus brève à l'avenir en raison de la surcharge de travail qu'elle représente dans une période où l'attention des conseillers emploi est fortement mobilisée par l'afflux du public à la Mission locale.

V.3.2.4. Préparer l'entrée dans le monde du travail La sensibilisation en milieu scolaire

Jeep, un programme qui vise à informer les jeunes de 5^{ème} et 6^{ème} secondaires des réalités de la vie active de façon interactive et ludique, aura connu des moments difficiles. Lancé en 1998 par la Mission locale de Forest, rapidement suivie par ses homologues bruxelloises, Jeep est resté depuis lors considéré comme un projet pilote dont les budgets doivent être renégociés d'une année à l'autre. Faute d'accord en 2004, seules les Missions locales de Schaerbeek et Saint-Josse, qui organisent ensemble ces ateliers sur la zone nord-est de Bruxelles (où la quasi totalité des écoles en discrimination positive y adhèrent) ont pris la décision de ne pas abandonner cette activité.

Mais si la plupart des Missions locales ont été contraintes de suspendre leur participation durant l'année écoulée, le projet a pu être sauvé pour l'avenir grâce à la mobilisation des animateurs et aux efforts de médiatisation qu'ils ont menés, notamment, via la création d'une vidéo en collaboration avec le Csara.

L'après jeep

De façon fréquente, les élèves qui ont bénéficié du programme jeep viennent par la suite à la Mission locale revoir l'animateur pour obtenir des conseils, être aidé dans la rédaction de leur cv, dans la recherche d'un stage... Un service de suivi individuel s'est ainsi créé naturellement. Par ailleurs, la réflexion qui avait été menée sur la façon de renforcer le rôle de passerelle entre les institutions scolaires et le monde du travail a donné naissance au projet Alfred en partenariat avec l'Institut A. Verwée.

L'objectif de cet "après Jeep" est de préparer l'entrée en stage des élèves de 5^{ème} et 6^{ème} technique et générale de cet établissement. Pour ce faire, la Mission locale collabore avec le Cpms. Celui-ci se charge d'aider les étudiants à déterminer une orientation professionnelle, la Mission locale assure ensuite la sensibilisation au métier et la préparation à la recherche de stages (simulation d'entretien...).

Le but poursuivi est d'aider ces jeunes à démystifier la rencontre avec l'employeur, de les rassurer et de faire en sorte que ce bagage leur serve plus tard, tout au long de leur parcours vers l'emploi.

V.4.. AMÉLIORER - INTERVENTION DES PARTENAIRES COORDINATEURS AUX FILIÈRES EXISTANTES AFIN DE FACILITER D'AVANTAGE LES PARCOURS INDIVIDUELS D'INSERTION

V.4.1. Un projet de détermination ciblée commun aux Missions Locales de Schaerbeek et de saint-Josse

Ce projet trouve son origine dans les débats qui ont eu lieu lors de la deuxième Commission de concertation de la zone nord-est. Il s'agit en fait d'une intervention des partenaires coordinateurs aux filières existantes afin de faciliter davantage les parcours individuels d'insertion.

Sur base des constats tirés à la suite de l'analyse chiffrée des actions des opérateurs de la zone (cf. rapport annuel 2002) et qui montre que le public local que nous recevons dans nos Accueils, transite difficilement dans le dispositif de formation surtout qualifiant ; sur base du constat que certains opérateurs de formation qualifiante voient leurs groupes constitués de publics «extra-locaux» parfois pour plus de la moitié, il nous a paru intéressant de réfléchir aux Passerelles pédagogiques qui, manifestement, sont manquantes et permettraient à notre public d'accéder aux prérequis nécessaires à l'entrée en formation qualifiante. Cette réflexion a tout à fait rejoint les préoccupations des deux Missions locales partenaires et l'opérateur de formation Casi-Uo. Ce projet de passerelle a consisté, fin 2004, en la mise en œuvre d'une détermination ciblée préalable à l'entrée en formation qualifiante de deux groupes de stagiaires « Techniciens PC ». Le programme a été étudié finement lors du premier semestre 2004 et a été mis en place en novembre 2004.

V.5. AVIS DE LA COMMISSION DE CONCERTATION DE LA ZONE (COMPTE-RENDU DES SÉANCES)

V.5.1. Commission de concertation de la Zone Nord-Est du 31/03/2004

Présents:

Delangre Philippe (Promotion de l'emploi de Schaerbeek), Hadri Z. (Ale de Saint-Josse), Boughaba Abdellah (service guidance du Cpas de Saint-Josse), Zanardi Michèle (antenne Orbem de Schaerbeek), Delvaux Agnès (Cefor), Byl Pascal (Lire et écrire), Deffèrnez Lucie (Cocof), Bienfèt J-C. (Cpas de Saint-Josse), Jacques Lechat (Apaj) Dassry Christine (Ale de

Schaerbeek), Grisar Brigitte (Mission locale de Schaerbeek), Desimpel Véronique (Milocs), Tac Neriman (Milocs), Ozeel Françoise (Milocs), Leventacos Dina (Milocs), Duquesne Luc (Milocs), Grenier Roll (Milocs), Warsztacki Sandrine (Milocs), Croughs Sonia (Mission locale de Saint-Josse), Herz Jean-François (Mission locale de Saint-Josse), De Man Elianne (Mission locale de Saint-Josse), Gauthier Anne (Mission locale de saint-Josse)

Intervenants:

Pierre Reman, directeur de la Fopes (faculté ouverte de politique économique et sociale), Bernard Conter, attaché scientifique à l'Iweps (institut wallon d'évaluation de prospective et de statistique) et Gabriel Maissin, administrateur de la Febisp.

Introduction et présentation du sujet

La zonale de ce 31 mars s'est déroulée dans une ancienne Lustrerie. Rénovés depuis peu, les locaux abritent aujourd'hui l'asbl illes. Le but de cette association est d'aider les personnes qui sont porteuses d'un projet d'entreprises d'économie classique ou sociale à le concrétiser en leur proposant un accompagnement administratif et logistique sur une période de trois ans.

Les débats tenus dans le cadre de la concertation de la zone Nord Est de ce 31 mars portaient sur le passage vers l'État social actif. La séance fut introduite par Dorah Ilunga, nouvelle échevine de l'emploi de Saint-Josse et présidente de la Mission locale, qui a souligné à quel point cette question a toujours été l'objet de débats animés au sein du Parlement.

Vers un État social actif...

Après la réforme du minimex, adoptée sous la précédente législature, les décisions prises par la coalition violette en matière d'emploi et de sécurité sociale, lors du récent Conseil de Petit-Leez, marquent un pas de plus dans la transition vers un État social actif. Ces mutations entraînent un sentiment de malaise auprès des travailleurs sociaux qui voient progressivement leur rôle changer de nature. Dans ce contexte, la concertation de la zone nord-est qui fut organisée le 31 mars invitait à débattre des transformations du modèle étatique et de leurs conséquences. A cette occasion, plusieurs intervenants ont apporté leur éclairage: Pierre Reman a replacé le

sujet dans sa dimension historique, Bernard Conter l'a analysé tel qu'il se présente actuellement et Gabriel Maissin a établi le lien avec les politiques d'intégration.

Lorsque la sécurité sociale a vu le jour, au lendemain de la seconde guerre mondiale, elle s'est construite autour de la logique de la concertation sociale et du pluralisme institutionnel. Le compromis et la solidarité tiennent une place essentielle. Les syndicats s'engagent à participer aux efforts pour accroître la productivité, à condition que les profits soient répartis de façon équitable. A cette époque, l'Etat joue un rôle supplétoire, lorsque les différents acteurs parviennent à un accord, il l'inscrit dans un processus législatif et dégage des moyens pour le financer.

Dans les années 80, le tableau s'assombrit sérieusement. La crise économique s'installe, les fondements du système s'érodent peu à peu. Les charges des entreprises sont réduites pour faire face à la concurrence internationale et le budget de la sécurité sociale doit être rationné. Les critères d'exclusion des chômeurs de longue durée se durcissent et le principe de sélectivité de l'aide en fonction de la situation familiale s'impose malgré l'opposition des femmes, premières victimes de cette mesure. Pour les moins démunis, le recours à des modes de financement alternatif, comme l'assurance privée, est encouragé.

Bien que bénéficiant toujours d'une certaine légitimité, l'Etat social dit "traditionnel" se voit accusé, souvent injustement, d'assister sans se soucier de responsabiliser. Un peu partout en Europe, une nouvelle théorie, fortement inspirée de la troisième voie anglo-saxonne qui se situe à mi-chemin entre le discours libéral et socialiste, émerge: l'Etat social actif. En Belgique, cette notion fait sa première apparition officielle dans la déclaration du gouvernement arc-en-ciel de 1999. Selon cette conception, le chômage n'est plus perçu comme la conséquence d'une mauvaise conjoncture économique. On fait confiance aux capacités du marché, c'est l'attitude des individus qui est mise en cause. La tâche assignée aux pouvoirs publics est de créer les conditions pour améliorer les chances de réussites des demandeurs d'emploi, en investissant dans l'accompagnement et la formation.

Cette idéologie pose questions car si ce modèle peut constituer un atout pour les personnes qui possèdent suffisamment d'autonomie, cette logique risque, non seulement, d'exclure d'avantage ceux qui ne disposent pas des ressources nécessaires, mais également, de les culpabiliser en les désignant comme seuls responsables de leur situation. Par ailleurs, on peut craindre une multiplication des emplois précaires sous prétexte d'activer les allocataires sociaux, de leur offrir une chance de s'intégrer sur le marché du travail.

TABLEAU RÉCAPITULATIF

ETAT SOCIAL DIT "TRADITIONNEL"

La question sociale est liée à l'insuffisance des ressources: il s'agit d'un problème collectif.

Le plein emploi conditionne le développement de la sécurité sociale (pacte social de 1944).

Les cotisations sociales sont liées au salaire. le principe est celui de l'assurance solidarité.

L'indicateur de référence est le taux de pauvreté.

Le mode de régulation est politique.

ETAT SOCIAL ACTIF

La responsabilité du chômage incombe à l'individu. Les droits économiques et sociaux ne sont pas garantis pour tous.

La sécurité sociale est perçue comme pouvant créer du chômage en incitant à la passivité.

Création de deux catégories sociale: les intégrés et les exclus. Le principe est celui du ciblage et de la discrimination positive.

L'indicateur de référence est le taux d'emploi.

La flexibilité de l'organisation sociale prévaut.

Actuellement, l'Etat social actif a dépassé le cadre de la théorie et d'importants bouleversements se profilent pour le secteur de l'insertion socioprofessionnelle. Depuis sa mise en place, à la fin des années 80, ce dispositif n'a cessé de voir sa fonction évoluer. Conçu à l'origine comme un mécanisme d'aide destiné aux jeunes qui ont rencontré un obstacle dans leur parcours, petit à petit, son public s'est élargi et il est devenu polyvalent, du moins dans les villes où il s'est rapproché des politiques de logement, de rénovation urbaine et de cohabitation sociale.

Aujourd'hui, pour mettre en œuvre ses projets, le Fédéral fait appel aux Régions auxquelles il est demandé de concentrer leurs efforts sur l'employabilité des demandeurs d'emploi. Pour cela, ces dernières doivent s'appuyer sur les différents acteurs de l'insertion socioprofessionnelle. Les travailleurs sociaux s'interrogent sur l'influence qu'exerceront ces changements. Quel moyens leur seront alloués? N'y a-t-il pas un danger, à vouloir renforcer à tout prix les qualifications et les capacités d'adaptation des demandeurs d'emploi, d'occulter d'autres aspects essentiels? Quel sera l'impact des mesures prises au nom de l'Etat social actif sur la relation de confiance qu'ils entretiennent avec leur public?

On manque encore de recul pour évaluer l'effet exact des tendances qui se dessinent sur les pratiques et les attributions des opérateurs d'insertion. Néanmoins, il importe que ceux-ci engagent dès à présent un dialogue sur leur identité commune de façon à se positionner efficacement et concrètement en vue d'obtenir le meilleur compromis, pour eux et leur public, dans cette période de transition qui paraît inéluctable. Comme souligné lors des conclusions qui furent tirées à la concertation zonale, il est essentiel d'entamer rapidement cette réflexion et de lui trouver un cadre approprié.

V.5.2 Commission de concertation de la zone nord-est du 13 octobre 2004

Présents:

Ilunga Dorah (Echevine de l'Emploi et Présidente de la Mission Locale de Saint-Josse), Libert Nathalie (ISP Schaerbeek), Allali Malika (CEFIG), Ntiguba Laëtiti (Impulsion), Grosjean Sandrine (COBEFF), T'Sas Christiane (ALE Evere), Beckerich Natacha (ISP Schaerbeek), Ouhnaoui Said (JST), Levoux Catherine

(Promotion Emploi), Ligot Colette (CFEP), Teixeira Ana (FeBISP), Swinne Marianne (CEFIG), Neyts Jean-Marie (Orbem), Delvaux Agnès (Cefor), Jacques Lechat (Apaj), Dassay Christine (Ale de Schaerbeek), Ernotte Fabienne (CASI-UO), Kourcha Khadija (La Voix des Femmes), De Leener S. (Orbem), Lemoine C. (CASI-UO), Mokeni-Sourato (Espace Impulse), Rwaswa François (Espace Impulse), Rents Marc (Mission Locale de Schaerbeek), Gravet Nathalie (Milocs), Tac Neriman (Milocs), Kazantzidis Maria (Milocs), Callens Régis (Milocs), Leventacos Dina (Milocs), Marcelis Christine (Milocs), Duquesne Luc (Milocs), Geleyn Catherine (Mission Locale de Saint-Josse), Nisen Jean-Louis (Mloc), Jonlet Dominique (Mloc), Cesar Stéphane (Mloc), Dalli Kudret (Mloc), Giannini Moreno (Mloc), Herz Jean-François (Mloc), De Man Eliane (Mloc), Croughs Sonia (Mloc).

Intervenants:

Phillippe Laurent, Président coordinateur de la Plate-forme pour le volontariat

Jean-François Orianne, chercheur au G.I.R.S.E.F. (UCL), Bernard Conter, attaché scientifique à l'Iweps (Institut wallon d'évaluation de prospective et de statistique).

Introduction et présentation du sujet

La zonale de ce 13 octobre s'est déroulée dans les locaux du CFEP (Centre Féminin d'Education Permanente). Le but de cette association est de favoriser les rencontres, les réunions entre femmes de toutes origines et de toutes opinions; et de promouvoir l'éducation permanente des femmes et leur insertion dans la vie active.

La séance fut introduite par Dorah Ilunga, échevine de l'emploi de Saint-Josse et présidente de la Mission locale, qui présente les deux intervenants.

Exposé de Monsieur Philippe Laurent: «Qu'est-ce que le Pacte Associatif et quelles réponses nous apporte-t-il dans le délicat rapport Pouvoirs Publics – monde associatif?»

Le Pacte Associatif est présent dans les différents gouvernements. Depuis 20 ans, l'action sociale des associations est inscrite au niveau international, à l'exemple des actions militantes qui poussent les gouvernements à mettre leurs revendications à l'agenda et à prendre des décisions politiques. Le Pacte Associatif est une émanation de ce climat international,

qui propose un dialogue entre la société civile et le gouvernement. Les sociétés civiles ont de plus en plus de poids et sont de plus en plus présentes, elles ont un rôle de plus en plus grand à jouer au sein du gouvernement (cfr le rapport des Nations-Unies, Kardozo).

Les pouvoirs publics et le monde associatif ont instauré un dialogue depuis quelques années. C'est le cas en France et en Angleterre par la création de la Charte d'engagements réciproques. En Belgique, Ecolo arrive au pouvoir en 99, il y a la refonte du PSC en CDH (avec Charte et déclaration de principes qui en découlent), et au PS l'associatif est porteur de changements.

Création d'un lobby : le Conseil supérieur international des volontaires qui fait émerger une plate-forme avec comme principale préoccupation le volontariat. Ceci afin de gérer les problèmes entre les pouvoirs publics et les associations.

En Belgique, la conscience identitaire associative est plus faible qu'ailleurs, il est dès lors encore plus important d'y travailler ce lien « Pacte Associatif ». Pour de plus amples informations, veuillez consulter le site : www.pacte-associatif.be Toute la réflexion se base sur la notion de société civile, dont l'idée est que les sociétés démocratiques se composent de 3 éléments qui sont complémentaires mais déterminants par rapport à l'avenir et aux enjeux : Etat, Marché, Société Civile (ensemble du tissu associatif qui n'est lié ni au marché comme les ASBL, ni à l'Etat comme les ONG).

On distingue une légitimité représentative de l'Etat, que lui seul possède et lui permet d'avoir le dernier mot. On dit que la société civile s'autolimité en soutenant les idées démocratiques de l'Etat et de la démocratie.

Le monde associatif est représentatif du monde, de la société dans laquelle nous vivons. Il existe un aspect représentatif de la démocratie au sein du monde associatif, c'est ce qui le légitime.

On constate un monde émergent, une révolution associative globale qui représente un potentiel social et un potentiel économique. Il s'agit d'un phénomène volontaire : 1,5 million de personnes participent à une activité de volontariat en Belgique actuellement et ce chiffre est en augmentation par la participation volontaire (à titre gratuit) aux CA ou AG d'associations en tant que membres.

D'après un rapport de Jacques Defourny, spécialiste de l'économie sociale en Belgique, le non-marchand global représente 45% des emplois salariés et le non-marchand restreint

représente 22% des emplois salariés.

Entre 98 et 2002, création de 192.000 nouveaux emplois dont les 2/3 dans le secteur associatif. On constate que l'investissement dans le « social » ne crée pas un gouffre financier, mais au contraire, crée de l'économie et de l'emploi. C'est l'idée de Capital Social qui est la prise de conscience que la vitalité économique, démocratique, sociale d'un pays dépend d'une vitamine, d'un réseau de confiance entre les associations.

Il existe dès lors des enjeux importants :

- Les risques de dérive et d'intolérance ;
- Garder le sens de « service public ».

On constate des potentialités latentes non exploitées dues au mauvais dialogue entre l'Etat et le monde associatif. Un Pacte Associatif est donc important à ce niveau-là également dont les principes sont :

- Distinction et complémentarité des rôles et des responsabilités, car l'autonomie a une fonction de révélateur de l'associatif ;
- Dialogue confiant et transparent ;
- Egalité des chances et des droits, dignité ;
- Renforcement de la citoyenneté participative ;
- Meilleure organisation des services publics et des institutions.

Il s'agit dès lors de la mise en place d'une véritable politique associative dans laquelle l'Etat doit soutenir les associations pour ce qu'elles font (gèrent la moitié des services sociaux), mais aussi pour ce qu'elles sont (modèle réduit de la société). Elles doivent être reconnues par l'Etat et la société dans leur rôle d'utilité publique, étant donné qu'elles constituent un élément structurel des démocraties avancées.

Mais, alors qu'il existe un arsenal de structures d'études pour les 50% de l'emploi du secteur marchand, rien n'est prévu pour le non-marchand. Une reconnaissance de l'associatif pourrait être de lui permettre d'avoir des lieux d'observation, comme c'est le cas pour les universités ou l'Etat.

Enfin, il est urgent que les membres de l'associatif développent cette identité associative, prennent conscience d'eux-mêmes et de leur rôle essentiel dans la construction de la démocratie.

Exposé de Monsieur Jean-François Oriante, Chercheur au G.I.R.S.E.F. (UCL): «Mises en œuvre locales des formules d'activation des politiques d'emploi, du contexte à l'expérience wallonne: de nouveaux métiers en construction?»

Constat est fait que des nouveaux groupes professionnels émergent des nouvelles politiques d'emploi (politique active d'emploi) et dont le rôle est de développer une politique de l'employabilité qui vise à augmenter la capacité d'insertion des demandeurs d'emploi.

D'après une étude faite par le GIRSEF en région wallonne (provinces de Liège et de Luxembourg) sur 3 partenaires (FOREM, Carrefour formation et les EFT) et centrée sur le travail au quotidien de 50 travailleurs de l'ISP et des outils d'insertion, il est démontré que :

L'activation de l'Etat Social renvoi à 2 phénomènes :

- 1) activation des dépenses de l'Etat afin d'assurer une gestion proactive des risques sociaux (diminution du chômage pour favoriser l'augmentation de l'emploi);*
- 2) activation des individus concernés par ces dépenses : a) les rendre responsables de leur intégration sociale, de leur employabilité;*
b) des professionnels qui mettent en œuvre ces politiques actives et qui deviennent responsables de la qualité des services rendus (travail en réseau, partenariat).

L'activation entraîne 3 mouvements de l'action publique :

- 1) Contractualisation : action contractuelle, à l'exemple du CPP, qui implique des droits et obligations mutuels entre parties. Cela ressemble à un contrat, mais du fait qu'il y a négligence du droit du contrat et qu'il n'y a pas de libertés de contracter, les parties ne sont pas sur un même pied d'égalité. Logique de contrepartie, de réciprocité qui lie un individu à une institution.*
- 2) Individualisation des politiques sociales : qui lie l'individu. La responsabilité collective (plein emploi) est transformée en responsabilité individuelle, chacun est responsable de son employabilité.*
- 3) Territorialisation des actions publiques : gestion locale de problèmes sociaux. On cible les individus au niveau local, on territorialise le social. Ceci permet aux associations de l'ISP une marge de manœuvre plus grande qu'auparavant.*

Du point de vue des politiques d'emploi, on peut différencier 4 types de mesures :

- 1) L'assurance chômage (1935) : émergeant dans un état providence et en plein emploi, gestion collective des risques sociaux;*
- 2) La gestion du marché de l'emploi : émergeant dans un état providence et en plein emploi, gestion collective des risques sociaux;*
- 3) La création d'emploi : apparue dans un contexte de chômage de masse persistant. Il n'y a pas de solution unique car créer de l'emploi est onéreux;*
- 4) La politique d'employabilité (formation et insertion) : apparue dans un contexte de chômage de masse persistant.*

En 1970, la création d'emplois directs et indirects fait suite à un chômage de masse persistant.

Entre 1975 et 1980, l'insertion est mise en avant et les formations professionnelles sont instrumentalisées afin de créer de l'emploi. Cette politique s'avère insatisfaisante, car ces formations professionnelles s'adressent à ceux qui n'en ont pas besoin et constat est fait que l'insertion ne mène pas à l'emploi.

La politique européenne donne des nouvelles orientations à ces politiques de l'emploi insatisfaisantes, elle instaure un souffle européen : l'employabilité. L'employabilité qui est en soi un investissement dans le capital humain, mais surtout la capacité individuelle d'avoir un emploi et de le conserver.

Cette politique nouvelle implique une transformation (activation) des champs d'insertion et du travail professionnel, mais également une adaptation éthique des professionnels.

1. FOREM

En 1993, le Forem est une administration en pleine évolution et une logique d'accompagnement est introduite (PAC). En effet, les conseillers du Forem ont vu leur fonction de placement (offre et demande) évoluer vers une fonction d'accompagnement (traitement clinique du chômage) car nous sommes dans un contexte de sans emploi.

En 1997, il est fait appel à un consultant privé afin de repenser «l'orientation client» pour être plus performants. L'on ouvre le marché du travail aux intérimaires et au privé.

En 2004, faisant suite à un décret Wallon qui prévoit que le parcours d'insertion devient un dispositif intégré, les conseillers Forem ont alors une fonction de diagnostic et une

image de généraliste qui renvoie à un spécialiste. Le travail d'accompagnement est d'analyser les troubles de l'employabilité (phase accueil, compétences, projets,...) puis de les renvoyer vers des spécialistes, le cas échéant : RAE, démarches administratives, ...

Les conseillers expriment des tensions organisationnelles (précarité des contrats, des statuts) et identitaires (ajustement délicat entre l'écoute et l'évaluation des actions réalisées par les DE).

2. Carrefour Formation

Fut créé en 1995 sur base du modèle de Bruxelles. La structure regroupe 5 organismes AWCP, EFT, IFAFME, Forem, Promotion sociale et a une mission d'information sur les actions de formation; ainsi qu'une mission de conseil et d'écoute.

Les conseillers sont des spécialistes de l'employabilité. Il n'y a pas de division du travail et tout le monde y fait tout. On parle de polyvalence et de multicompetences.

Dans ce cas-ci, ce sont les espaces de travail qui définissent la manière de travailler :

- Accueil : dans salle de documentation, flux continu ;
- Entretien conseil sur rendez-vous: lors duquel l'agent va analyser la demande, construire un projet de formation ;
- Séances d'infos collectives: sur les filières ou sur carrefour formation.

Des tensions sont également exprimées par ces conseillers quant à :

- La gestion participative : qui est le rapport à l'autorité, à la hiérarchie multiple;
- La coexistence de 2 identités professionnelles : il existe une identité carrefour, mais l'identité des 5 organismes de départ subsiste (salaires, VA, ...).

3. EFT

Les EFT sont des opérateurs de formation ayant un nouveau mandat. Elles ont une identité généraliste pour un public spécialisé qui présente des troubles de l'employabilité.

Le métier de l'insertion est paradoxal car il se situe au centre de 3 champs d'actions publiques:

- Les formations, qui sont en concurrence avec les opérateurs de formations qualifiantes;

- Le développement local et économique, en concurrence avec d'autres entreprises;

- Le psycho social, en concurrence avec les CPAS.

Il arrive que certaines EFT soient en concurrence entre elles comme dans l'Horeca et le bâtiment.

Mise en évidence des paradoxes des formations qualifiantes :

- Elles forment sans l'obtention d'un diplôme ou d'une qualification;

- Liberté conditionnelle de l'associatif : qui reste libre de participer à la nouvelle politique mise en place, mais vit cependant des subsides qu'il perçoit.

Qu'advient-il dès lors de la professionnalisation de ces métiers dans le cadre de la nouvelle politique ?

Faisant suite à un mouvement historique et politique, le métier est transformé en profession et tout professionnel construit un service spécifique et construit son métier. Mais pour ce faire, il faut un mandat, une licence professionnelle qui définit la mission, une autorisation légale.

La finalité du travail d'insertion n'est pas l'emploi, mais l'employabilité ou mettre l'individu au travail sur lui-même. Pour ce faire, le conseiller doit faire preuve de savoir professionnel, qui est une capacité collective à traduire de la souffrance des DE en employabilité.

En posant un diagnostic, les conseillers en arrivent à construire des troubles de l'employabilité qui se fondent sur la légitimité professionnelle. Ils définissent les besoins mêmes qu'ils servent, se construisent une autonomie face aux politiques à mettre en œuvre, mais doivent également faire face à la concurrence (les spécialistes, les intérimis).

M. Oriane conclut : «le traitement clinique du chômage résulte d'un positionnement critique pour s'opposer à une conception marchande de l'employabilité. Alors que l'employabilité est transformée par les professionnels en conception clinique de l'employabilité qualitative. On va donc contrer le quantitatif statistique en qualitatif symptomatique.»

Travail en ateliers, les participants sont regroupés en 3 groupes :

Groupe 1 :

1. - L'autonomie diffère selon l'institution et la fonction occupée: moins nous percevons de subsides, plus nous sommes autonomes.

- Les contraintes et les règles peuvent être utiles pour faire accepter les projets.

- Plus nous avons d'autonomie, plus grand est le choix.

2. Plus le public vient de manière spontanée, plus la légitimité est évidente. Se donner une légitimité en protégeant le public qui s'adresse à nous.

3. Il n'y a pas de concurrence entre institutions, mais bien entre stagiaires à l'entrée et à la sortie d'un processus de formation.

Nous sommes des acteurs de relais vers d'autres lieux.

Groupe 2 :

1. Consensus : - diminution de l'autonomie due aux injonctions des politiques, voire pas d'injonctions du politique et dans ce cas, pas de mission.

- diminution des lieux de paroles pour les travailleurs

- importance des statistiques au détriment du qualitatif.

2. Tout cela est lié à l'importance des subsides et à l'absence de critères qualitatifs

3. La concurrence peut amener à une certaine territorialité : délimitation d'un territoire d'action et d'une capacité d'accueil.

Groupe 3 :

1. Autonomie: normalisation qui n'empêche pas la créativité; cela dépend cependant de l'institution et de la fonction.

2. Territorialité: pas parler de concurrence, mais de ce que devenaient les collègues après. Cela dépend de l'opérateur. Préfo/formation qualifiante.

3. Il y a un mensonge par rapport au devenir professionnel. La fonction est éclatée.

Le terme « employabilité » responsabilise le chercheur mais le culpabilise s'il ne trouve pas d'emploi, après une formation.

Il n'y a pas de dimension syndicale.

Synthèse de Monsieur Comter

Monsieur Comter a écouté les échanges qui ont eu lieu et note qu'une notion de territoire apparaît souvent dans les discussions pour définir notre travail (ce qui est choisi et rejeté).

Il a l'impression que les travailleurs sociaux de l'insertion sont satisfaits : que nous vivons cachés et détournons les règles, que nous profitons du flou. Nous pouvons faire ce que nous vou-

lons lorsque nous n'avons que peu ou pas de subsides.

Il soulève que les exigences administratives limitent le territoire et de ce fait, la créativité. Et que le langage, le jargon a changé ce qui le limite également. Le cadre devient très contraignant, alors que ce qui fait le « cœur » du métier, c'est la personne.

Monsieur Comter fait le constat que l'on parle très peu de l'emploi, mais bien d'une réinterprétation d'une fonction vers l'employabilité : on aide, on conseille... en responsabilisant tout en déculpabilisant.

Mise en évidence de 3 éléments perturbateurs du territoire :

1) L'évaluation et le contrôle administratif de l'employabilité des DE, des travailleurs. De nombreuses questions sont posées : que devons-nous faire des chiffres ?, quels sont les critères ?, quid de la causalité : emploi car formation ?; non emploi car formation ?

2) La concurrence et le partenariat peuvent freiner la coopération et une même personne peut être comptabilisée à différents endroits. La concurrence est renforcée par les agences privées de placement, ce qui va faire augmenter les évaluations. Les placeurs sont en concurrence

3) La fonction militante: on ne parle plus de dénonciation des politiques, la fonction critique a disparu !

La conséquence de l'institutionnalisation d'une zone intermédiaire entre l'emploi et le non-emploi est que les politiques reconnaissent un nombre croissant de statuts avec une légitimité économique (cotisations), politique (de l'emploi), idéologique (employabilité normale, on peut proposer des dérogations au droit social, comme une diminution du temps de travail,...).

Mais en théorie, le rôle des politiques devrait être d'augmenter les possibilités de chacun, les opportunités. Clé de lecture pour nos pratiques : notre travail permet-il d'augmenter le choix pour l'individu ?

Eliane De Man voudrait préciser que le travail de réflexion mené en Commission de concertation zonale permet d'interpeller les politiques, car notre objectif est de leur faire état des réalités rencontrées dans nos pratiques.

Enfin, Monsieur Comter note que l'associatif est soumis, il lui semble que le militantisme est toujours présent, mais beau-

coup moins «bruyant» qu'auparavant. Alors qu'il serait intéressant que des personnes descendent dans la rue et que d'autres, comme les directions, restent dans l'ombre.

Il met également en évidence les craintes et les incertitudes de l'associatif, qui ne doit pas craindre la perte de ses subsides à la moindre réclamation. Il nous faudrait amorcer un travail sur nos pratiques pour nous-mêmes et pour les autres, car il n'y a pas beaucoup de lieux d'échange pour un savoir commun, il n'y a pas de capitalisation. Mais malgré les contraintes, il existe toujours des possibilités de créer !!

Nous terminons cette zonale par une proposition d'inviter les conseillers emploi de l'Orbem qui se retrouvent souvent en porte à faux avec les directives du Ministre.

V.5.3 Canevas d'évaluation 2004 des commissions de Concertation de la zone nord-est

Pour les concertations zonales auxquelles vous avez assisté, remplissez les deux tableaux ci-contre en attribuant une côte allant de 1 à 3.

1 = Bien 2 = Satisfaisant 3 = Insatisfaisant

Quelques questions ouvertes

■ Parmi les concertations zonales de l'année écoulée, y a-t'il des témoignages, des réflexions, qui vous ont particulièrement marqués, si oui, lesquels et pourquoi?

■ Les concertations zonales ont-elles permis de vous faire prendre conscience de problématiques, ou inversement de ressources, auxquelles vous n'aviez pas pensé auparavant?

■ Pourquoi participez-vous aux concertations zonales? Qu'attendez-vous de ces réunions?

■ Suite à une concertation zonale, avez-vous initié des actions, ou pris des contacts pour le faire?

■ Suite à la zonale du 13 octobre, nous souhaitons lancer une recherche sur la spécificité des métiers de l'isp. L'objectif est double: créer un document qui nous permette, lors des relations avec le monde institutionnel et politique, de faire valoir nos particularités et créer un outil de forma-

tion pour les nouveaux travailleurs engagés dans le secteur. Vous intéresserait-il de participer en vous engageant dans un groupe de réflexion sur ce thème?

■ Quels sont les thèmes que vous souhaitez voir aborder pour l'année 2005?

■ Souhaitez-vous que des thématiques liées au monde du travail et des entreprises soient traitées? Si oui, lesquelles et pourquoi?

■ Seriez-vous favorable à une ouverture des zonales aux partenaires économiques de façon à ce que ceux-ci puissent devenir membre des commissions de concertation?

1. EVALUATION QUANT AU FOND DES COMMISSIONS DE CONCERTATION ZONALE

THÈMES ABORDÉS	Choix de la thématique abordée	Traitement du sujet		
		Choix de(s) intervenants	Présentation du thème	Qualité des débats
<p>Les ambiguïtés de l'Etat social actif</p> <p>- Pierre Reman, directeur de la Faculté ouverte de Politique économique et sociale (FOPE-S-UC) et titulaire de la Chaire Max Bastin de l'UC</p> <p>- Bernard Conter, Politologue, Attaché scientifique à l'Institut Wallon de l'Evaluation, de la Prospective et de la Statistique (IWEPS)</p> <p>- Gabriel Maissin, économiste, Administrateur-délégué de la FeBISP.</p>	31/03/2004			
<p>Journée d'étude s'inscrivant dans la continuité des réflexions du 31/03/04, élargie à tous les travailleurs de terrain</p> <p>- Philippe Laurent, Coordinateur de la Plate-forme pour le Volontariat</p> <p>- Jean-François Oriane, Chercheur au G.I.R.S.E.F (UC)</p> <p>- Synthèse des ateliers et débat animé par Monsieur Bernard Conter, Attaché scientifique à l'IWEPS</p>	13/10/2004			

2. EVALUATION QUANT A LA FORME DES COMMISSIONS DECONCERTATION ZONALE

<ul style="list-style-type: none"> - Choix des dates - Lieux itinérants - Formule du petit déjeuner - Convocations et Pv 	<ul style="list-style-type: none"> - Moments informels - Présentation du thème - Pertinence des débats - Animation
--	--

VI.
Annexe I

Rapport d'Activités 2004 de la Mission Locale de Schaerbeek
est disponible en format Pdf sur le site de la Milocs: <http://www.milocs.be>

Rapport d'Activités 2004 de la Mission Locale de Saint-Josse-Ten-Noode
Joint à cette publication

Le Rapport d'activités de votre Mission locale
vous est déjà parvenu;
dans le cas contraire, n'hésitez pas à la
contacter.

Annexe II

I. LISTE DES MEMBRES DE LA ZONALE

Ateliers du Soleil Rue de Pavie 53 1000 Bruxelles	C.P.A.S. de Saint-Josse rue Verbist 88 1210 Bruxelles	COCOF Service Formation Professionnelle Rue des Palais, 42 1030 Bruxelles	Institut Cardinal Mercier boulevard Lambermont 7 1030 Bruxelles
A.P.A.J. chaussée de Haecht 146 1030 Bruxelles	C.P.A.S. d'Evere Square S. Hoedemaekers, 11 1140 Bruxelles	M. J. Demannez Bourgmestre de Saint-Josseten-Noode	Institut "La Sagesse" Chée de Haecht 164 1030 Bruxelles
A.L.E. d'Evere Rue E. Deknoop, 9 1140 Bruxelles	CATI rue Coquilha, 35 1040 Bruxelles	D.S.Q. Botanique rue de la Poste 156 1210 Bruxelles	Interface 3 rue du Méridien 30 1210 Bruxelles
ALE de Schaerbeek rue de Jérusalem 46 1030 Bruxelles	CEDAS rue Verte 210 1030 Bruxelles	Espace IMPULSE rue Emile Zola 21 1030 Bruxelles	I.S.P.A.T. rue Brialmont 21 1210 Bruxelles
A.L.E. Saint-Josse Rue du Méridien 29 1210 Bruxelles	CEFA d'Evere rue G. Lombaerde, 21 1210 Bruxelles	Espace P rue des Plantes 116 1030 Bruxelles	J.S.T. rue de Jérusalem 46 1030 Bruxelles
ANTENNE ORBEM rue Gallait 36 1030 Bruxelles	CEFA Ixelles-Schaerbeek rue Mercelis 38 1050 Bruxelles	F.A.E. Rue des Tanneurs, 58-62 1000 Bruxelles	Mme Ilunga Kabulu Président Mission Locale de Saint-Josse-ten-Noode Echevin
BOULOT rue Philomène 37 1030 Bruxelles	CEFA Schaerbeek rue de l'Olivier 82 1030 Bruxelles	F.E.B.I.S.P. rue des Alliés 307 1190 Bruxelles	La Maison Sociale d'Evere avenue H. Conscience 83 1140 Bruxelles
CASI - UO rue de l'Abondance 40 1210 Bruxelles	CEFIG rue de la Poste 105 1030 Bruxelles	G.A.F.F.I. rue de Brabant, 10 1030 Bruxelles	La Voix des Femmes Rue de l'Alliance 18 1210 Bruxelles
C.O.B.E.F.F. rue Philomène 39 1030 Bruxelles	CEFOR rue des Palais 32 1030 Bruxelles	ILES rue des Palais 153 1030 Bruxelles	Le Mouvement du Nid rue Hydraulique 14 1210 Bruxelles
Commission Consultative Formation-Emploi Enseignement rue de Stalle, 67 1180 Bruxelles	Centre FAC rue de la Poste 262 1030 Bruxelles	Impulsion Rue des deux Eglises 126 1210 Bruxelles	Les Dames de Marie Chssée de Haecht,68 1210 Bruxelles
C.P.A.S. de Schaerbeek Cellule I.S.P. avenue Rogier 43 1030 Bruxelles	C.F.E.P. rue du Méridien 10 Local 205 1210 Bruxelles	Infor Jeunes Chaussée de Louvain 339 1030 Bruxelles	Lire et écrire chaussée de Haecht 237 1030 Bruxelles
		Inser'Action rue Saint-François 48 1210 Bruxelles	Lycée Communal de Saint-Josse rue de Liedekerke, 66 1210 Bruxelles

LISTE DES MEMBRES DE LA ZONALE (SUITE)

Maison de quartier Helmet
square Riga 39
1030 Bruxelles

Maison Mosaïque
rue Van Dyck 82
1030 Bruxelles

Mission Locale
de Schaerbeek
Service Accueil
rue de Jérusalem 46
1030 Bruxelles

Mission Locale
de St-Josse-ten-Noode
Rue De L'Union, 31
1210 Bruxelles

M. Noël
Président de la Mission
locale de Schaerbeek
Echevin
place Colignon 1
1030 Bruxelles

O.O.T.B.
Delaunoystraat 58-60 bus 10
p/a de Bottelarij 1080
Bruxelles

O.R.B.Em.
M. T. Dujardin
Inspecteur en Chef
Directeur
M. Bouffieux, Inspecteur
Mme D. Azifi
Service Partenariat
Bld Anspach 65
1000 Bruxelles

O.R.B.Em.
Monsieur Jean-Marie Neyts
Inspecteur
rue Marché-aux-Poulets 7
1000 Bruxelles

Promotion de l'emploi
rue Gallait 36
1030 Bruxelles

Promotion sociale
de Schaerbeek
avenue E. Renan 12
1030 Bruxelles

S.I.M.A.
rue Brialmont 21
1210 Bruxelles

Monsieur G. Stoop
C/O Espace du Marais
rue du Damier 23
1000 Bruxelles

Evaluation des actions
de concertation
et de coordinations locales

EXERCICE 2004

